

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG

COMMUNE DE MERKWILLER-PECHELBRONN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 26 MARS 2019 A 19H30

A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du P.V. du 4.12.18
- 2) Approbation du Compte Administratif 2018
- 3) Approbation du Compte de Gestion 2018
- 4) Approbation du budget primitif 2019
- 5) Affectation du résultat
- 6) Fixation des taux d'imposition 2019
- 7) Achat de terrains de la Communauté de Communes
- 8) Demande de location WALTER Denis
- 9) Interdiction transit PL Hoelschloch/Merkwiller
- 10) Sécurisation rue du Puits
- 11) Règlementation stationnement parking Strasser et Maison des Associations

OBJET : Approbation du P.V. du 4 décembre 2018

Le Conseil municipal,

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 4 décembre 2018.

OBJET : Approbation Compte Administratif 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CHAUVET Eric délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. SCHNEIDER Dominique, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et toutes les pièces s'y rapportant,

Le Maire ayant quitté la salle ;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif le quel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées	= 491.572,11 €
Recettes réalisées	= 710.976,48 €
Excédent	= 219.404,37 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées	= 285.293,05 €
Recettes réalisées	= 225.008,14 €
Déficit	= 60.284,91 €

RESULTAT DE CLOTURE = 159.119,46 €

OBJET : Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émises et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures :

Considérant sincères et véritables les pièces présentées,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2018 au 31.12.2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : Approbation du Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du budget primitif élaboré par la Commission des Finances le 7 mars 2019,

DECIDE à l'unanimité,

d'approuver le budget primitif dans sa totalité tel qu'il a été présenté, à savoir :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	=	648.831,01 €
Recettes de fonctionnement	=	648.831,01 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	=	535.403,31 €
Recettes d'investissement	=	535.403,31 €

OBJET : Affectation de résultat

Le Conseil Municipal,

Après que le compte administratif 2018 a été approuvé,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente :

un excédent global de fonctionnement : 219.404,37 €
un déficit global d'investissement : 60.284,91 €

DECIDE à l'unanimité,

d'affecter le résultat comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) d'un montant de 71.573,36 €
- affectation à l'excédent reporté (compte 002) d'un montant de 147.831,01 €

OBJET : Fixation des taux d'imposition 2019

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le budget primitif 2018, préparé par la Commission des Finances le 7 mars 2019

VU le montant prévu au budget sous le chapitre des contributions directes,

Après discussion, **DECIDE**, à l'unanimité

De maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales 2019, comme suit :

TAXE D'HABITATION = 8,50 %
FONCIER BATI = 16,95 %

FONCIER NON BATI = 41,58 %

OBJET : Achat de terrains de la Communauté de Communes

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 17 septembre 2018 de la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn décidant de céder des terrains en propriété intercommunale à la commune de Merkwiller-Pechelbronn,

DECIDE, à l'unanimité

- d'acquérir les terrains cadastrés comme suit, pour un prix négocié de 100 € l'are, correspondant à un montant total net vendeur de 7.981 €, frais en sus à notre charge,
- Commune de Merkwiller-Pechelbronn, section 6, parcelles 361, 362, 364, 474 d'une superficie de 5,3 ares,
- Commune de Preuschorf, section 20, parcelles 439, 493, 494 et section 38 parcelle 80, d'une superficie de 74,51 ares
- d'autoriser le Maire à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document encourageant à l'exécution de la présente délibération et notamment l'acte authentique en découlant.
- d'annuler la délibération prise en date du 29 novembre 2017 concernant l'acquisition de terrains en propriété intercommunale.

OBJET : Demande de location WALTER Denis

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier de M. WALTER Denis (locataire d'un logement communal au 1, rue des artisans à Hoelchloch) en date du 27 décembre 2018 nous demandant de louer le prolongement du petit local situé dans la cour,

DECIDE :

de ne pas donner suite à la demande de location.

OBJET : Interdiction de circulation des poids lourds dans traversée Hoelschloch/Merkwiller

Le Conseil Municipal,

Compte-tenu de la dangerosité de la RD 114 lorsque 2 véhicules PL se croisent, des bas-côtés non stabilisés et des incidents intramuros répétitifs pendant la période hivernale, camions bloqués dans les pentes à Hoelschloch et à Merkwiller créant ainsi une gêne à tous les autres usagers, voir des blocages de la route complète,

après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- d'interdire la traversée de Hoelschloch et la traversée de la route de Surbourg à Merkwiller pour les véhicules de plus de 7 tonnes, sauf desserte locale, véhicules d'intervention, bus scolaires et engins agricoles,

- demande au Maire de faire les démarches nécessaires, prendre les arrêtés utiles et mettre la signalisation en place.
- d'annuler la délibération prise en date du 27 mars 2018 concernant l'interdiction de circulation des PL dans la traversée Hoelschloch/Merkwiller

OBJET : Sécurisation rue du Puits

Le Conseil Municipal,

VU le courrier de M. et Mme LOEBS propriétaires au 1a, rue du Puits à Merkwiller-Pechelbronn, soulevant un problème de sécurité dans la rue du Puits,

VU la pétition signée par les riverains de la rue du Puits,

DECIDE à l'unanimité

- de mettre en place, pour une phase de test, des coussins berlinois à hauteur de la propriété de M. et Mme LOEBS,
- demande à M. et Mme LOEBS de sécuriser leur cour dans les plus brefs délais afin d'éviter tout incident le temps de trouver la solution appropriée.

OBJET : Réglementation stationnement parking Strasser et Maison des Associations

Le Conseil Municipal,

En raison de stationnement permanent et gênant au parking Strasser et à la Maison des Associations,

AUTORISE le Maire, à l'unanimité,

- à mettre en place une réglementation par la pose de panneaux de signalisation,
- à prendre les arrêtés nécessaires à ce sujet.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019.